

**Relevé de décisions du Conseil de l'UFR SPSE
du Vendredi 18 février 2022
(en présentiel et en distanciel sur Teams)**

Etaient présents ou représentés :

Collège A : Romo Lucia, Meyer Thierry, Hatchuel Françoise, Derégnaucourt Sébastien, Conty Laurence, Roberto Cyril, Gutierrez Laurent, Mallet Pascal.

Collège B : Chaudoye Guillemine, Schneider Emmanuel, Jeunesse Christophe, Rigal Natalie, Legal Jean-Baptiste, Geberzahn Nicole, Morvan Yannick, Soidet Isabelle, Avezou-Boutry Virginie.

Étudiant Élu : Blanchot Guillaume.

Collège BIATSS : Agbevenou Shana, Laroque Samuel.

Invités : Riazuelo Hélène, Rat François, Mazé Corinne, Béguin Nathalie, Zerhouni Oulman, Lantian Anthony, Banaziack Thomas,
Sandra Boyer, secrétaire de l'UFR SPSE, est également présente.

Nous accueillons et félicitons Samuel Laroque pour son élection en remplacement de Julien Chagnon

1. Information

- Dans les suites du CUFR exceptionnel du 4 février, la lettre à la présidence (signée par les Directrices et Directeurs d'UFR, les équipes de direction et/ou par les membres des CUFR de l'Université Paris Nanterre) demandant que des mesures soient prises pour que l'occupation du bâtiment Grappin cesse, a été envoyée le 11 février 2022.

- Un CUFR élargi (Membres du CUFR, Directeurs et Directrices d'Unité de Recherche, Présidente, Vice-Présidentes, Présidents de CCD) va être organisé le 8 avril de 10h00 à 12H00 pour échanger avec la présidence. Une invitation sera adressée d'ici peu à chacun et chacune. Nous aurons le temps d'ici là de préparer au mieux cette rencontre.

2. Validation de chargé.e.s de cours

Validation de chargé.e.s de cours

→ Vote à l'unanimité

3. Convention entre l'UFR SPSE, l'Université Paris Nanterre et l'Université Paris Cité dans le cadre du DIU PEPIT (Psychologie Existentielle : Pratiques, Interventions et Théories)

Cette convention est portée entre l'université de Paris et celle de Nanterre sachant que l'Université Paris Cité s'engage à porter les montages administratif et financier. Ce DIU devrait ouvrir en septembre 2022 et serait le premier consacré à la psychologie existentielle en France.

Le CUFR soutient le projet. Une discussion se poursuit sur l'intitulé du DIU et sur certains aspects du dossier d'habilitation. Le vote porte sur l'entérination de cette convention, du dossier d'habilitation et de l'aspect financier en l'état.

→ Vote : 5 Abstentions / 7 Pour / 7 Contre

Une invitation est lancée pour rencontrer les collègues de l'Université de Paris Cité lors d'un prochain CUFR. Nous pourrions ainsi échanger sur ce projet plus finement.

4. Partenariat dans le cadre du parcours Travail social de la licence en Sciences de l'Éducation et de la Formation

Le Centre de Formation de l'Essonne (CFE) a contacté les collègues de Sciences de l'Éducation et de la Formation (SEF) car ce centre n'a pas mis en œuvre la réforme des diplômes en Travail Social (TS) de 2018. Il a été sommé de se mettre aux normes de toute urgence par ces deux instances de tutelle que sont la Région et l'Académie. La date limite de conventionnement est le 1/3/22. Cela concerne sa formation au sujet des éducateurs spécialisés (DEES). Elle compte 24 étudiants par an soit au total 72 étudiants.

Deux conventions sont présentées :

- Le format de conventionnement dans le même format que les autres EFTS (Education, Formation, Travail, Savoirs) avec une double diplomation intégrée avec collation du diplôme national de licence SEF parcours Travail Social pour les étudiants qui s'inscriront à la rentrée 2022
- Et parallèlement la mise en place d'une convention transitoire pour les promotions qui sont actuellement en formation (début de la convention sept 2022 fin 20 juillet 2024) permettant la collation du grade de licence pour ces étudiants qui suivent une formation qui répond aux exigences du cahier des charges de licence (arrêté du 22 janvier 2014).

Les projets ainsi travaillés ont été présentés et soumis au vote lors de la dernière réunion de département de SEF, le jeudi 10 février. Ils ont été validés à l'unanimité des présents. Le vote précise également que le nombre de partenaires sur ce type de convention se limitera à 6 EFTS. Il existe actuellement, 5 EFTS en partenariat Licence SEF parcours TS : l'ETSUP, le Centre l'Horizon, l'ARIF CEMEA, l'EFPP, Buc Ressources, en tenant compte du fait que l'IFSY Versailles n'assure plus la formation DEASS. Si ce projet de partenariat se faisait avec le CFE le nombre de partenaires serait le même qu'au semestre 1 de cette année universitaire soit 6 EFTS.

Mise aux votes de ces deux projets en précisant qu'ils n'ont pas encore été validés par le SAJI, et donc de subordonner le résultat du vote à la validation des projets de convention par le SAJI.

→ Vote à l'unanimité sous couvert des changements à effectuer par le SAJI

5. Ventilation des postes d'ATER - Support établissement

La dotation est celle habituelle de 10 supports d'ATER (ETP). La ventilation votée sera ensuite transmise aux CCD section 16, 69, 70. Les classements par les CCD sont à remonter pour le 6 mai.

La proposition soumise aux votes est la suivante. Elle est la même que celle des années précédentes :

- 2 en Section 70 - Sciences de l'Éducation et de la Formation
- 1 en Section 25 ou 26 - Mathématiques
- 1 en Section 69 - Neurosciences
- 1 en Section 16 - Psychologie sociale
- 1 en Section 16 - Psychologie de développement
- 1 en Section 16 - Psychologie clinique et psychopathologie psychanalytique
- 1 en Section 16 - Psychologie cognitive
- 1 en Section 16 - Psychologie clinique empirique et TCC
- 1 en Section 16 - Psychologie du travail et de l'orientation

→ Vote à l'unanimité

6. Point Repyramidage

La Présidence de l'Université Paris Nanterre a reçu la liste des sections identifiées pour le repyramidage. Les sections 16 et 70 sont concernées.

Pour rappel, seront éligibles les maîtres et maîtresses de conférences titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches et plus précisément :

- MCF HDR hors classe
- MCF HDR classe normale avec plus de 10 ans de service effectif en tant que MCF.

Au sein de l'UFR SPSE sont éligibles après un point avec le SPE :

En tenant compte des MCF HDR HC ou CN avec plus de 10 ans de service effectif avec une HDR soutenue avant le 1^{er} Janvier 2022 (sachant que les collègues en disponibilité pour convenances personnelles ne sont pas éligibles) : **6 collègues en section 16 et 2 en section 70.**

Le dossier de candidature sera composé des éléments suivants (se référer au décret) :

- Rapport d'activités, dont la trame sera accessible depuis Galaxie
- Lettre de motivation, sans format prédéfini
- Justificatif de la possession de l'HDR

6. Point sur les primes aux enseignants-chercheurs : RIPEC (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs)

Il est composé de 3 composantes :

D'une part des indemnités :

- C1 dite "Statutaire"

- C2 dite "Fonctionnelle"

D'autre part d'une prime :

- C3 dite "Individuelle" (anciennement PEDR mais à laquelle s'ajoute le niveau formation.

Pour cette dernière se référer à Galaxie :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/etab_hors_sante_RIPEC.htm

Le dépôt des dossiers se fera du jeudi 3 mars au jeudi 31 mars 2022.

7. Elections usagers au CUFR SPSE

L'association Psych'X a remporté six sièges et l'UNEF quatre.

Dans le détail :

- Elus représentants étudiants SPSE : 330 voix
- UNEF, le syndicat étudiant : 184 voix

Séance levée à 12H45

Bien cordialement,



Hélène RIAZUELO
Directrice de l'UFR SPSE